

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Marie-Ève Bouchard M ^{me} Élisabeth Bergeron M ^{me} Mélanie Girard M. Simon Lavoie Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Frédéric Gaudreault M ^{me} Suzie Ménard M ^{me} Laurie Girard	Partie syndicale : M ^{me} Sandra Lapierre Partie patronale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2025	
		3. Liste d'ancienneté	S
		4. Calendrier scolaire	S
		5. Bilan de la sécurité d'emploi : 2 ^e mouvement volontaire et engagement des postes E1	S/P
		6. Classement provisoire	P
		7. Entrée progressive au préscolaire	P
		8. Fonctions et responsabilités des champs 1, 4 à 7 et 20	S/P
		9. Balises de la retraite progressive (dossier en cours)	P
		10. Autres sujets : a) Plan de formation en français (P) b) Bilan des projets pédagogiques particuliers (P) c) Loi sur la laïcité (P)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	---------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.	
2. Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2025	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2025.	
Priorité d'emploi <ul style="list-style-type: none"> Liste de priorité Banque pour contrat ordonnancée Listes pour suppléance occasionnelle 	<p>Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet.</p> <p>Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat.</p> <p>Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à savoir que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance. (2024-10-01)</p>	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>Concernant la liste de suppléance occasionnelle, une première rencontre entre le SES et le CSS a eu lieu pour regarder les critères pour l'accès à la liste de priorité. Présentement, aucune alerte ne peut être donnée dans le système lorsqu'une personne atteint l'équivalent des 35 jours consécutifs. D'autres rencontres suivront. (2025-01-30)</p> <p>Les parties syndicale et patronale ont fait chacune des rencontres de comité pour discuter des critères pour l'accès à la liste de priorité. Les parties se sont ensuite rencontrées pour en discuter. Le CSS doit faire une proposition des critères au Syndicat. Mme Gilbert ajoute que le projet de loi 100 du gouvernement risque d'avoir des répercussions sur la convention collective locale. (2025-04-29)</p> <p>Considérant le projet de loi 100 déposé par le gouvernement, il est décidé de mettre en attente la décision concernant les critères d'accès à la liste de priorité. Le défi est surtout pour le Bas-Saguenay. Le CSS et le Syndicat feront possiblement une entente pour le Bas-Saguenay. (2025-06-10)</p> <p>Des rencontres ont eu lieu et il a été décidé de ne pas changer l'entente locale. Le CSS et le SES en ont discuté en table de travail et aucune entente ne sera faite pour le Bas-Saguenay pour l'année 25-26. Le CSS donnera plutôt des garanties de suppléance. Un suivi sera fait en février pour vérifier si une entente pour le Bas-Saguenay sera rédigée pour 2026-2027. (2025-09-29)</p> <p>Une rencontre se tiendra en janvier entre le CSS et le Syndicat pour discuter de l'entente. (2026-01-19)</p>	
<p>Autres sujets :</p> <p>c) Congé stagiaire (2025-10-01)</p>	<p>Le Syndicat demande que la prise de congé en lien avec l'accueil de stagiaires soit prolongée au 30 juin. Le CSS accueille la demande et fera part de sa décision au Syndicat ultérieurement. (2024-10-01)</p> <p>Le SES informe le CSS qu'un maître associé a demandé un congé stagiaire et la secrétaire l'a informé qu'elle n'avait pas reçu les sommes pour ces congés et que ce serait seulement lorsque le stage serait terminé. Le CSS croit que c'est une situation isolée, car il n'y a eu aucun changement dans la procédure pour les congés stagiaires. Mme Gagnon fera des vérifications et ensuite un retour au syndicat. (2025-01-30)</p> <p>Le Centre de services a envoyé une note de service à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux directions pour les informer que la somme pour les congés stagiaires sera donnée dès l'arrivée du stagiaire. De plus, que le stagiaire complète ou non son stage, le montant restera le même. Une rencontre avec les finances est à prévoir pour discuter de la façon de faire si un stagiaire faisait deux milieux. (2025-04-29)</p> <p>Le OnePager a été diffusé à l'UQAC. Mme Girard mentionne que les stagiaires qui font deux milieux sont traités individuellement. Les sommes sont réparties de façon équitable entre les enseignants concernés. La note de service sera réajustée et retournée aux enseignants à l'automne. (2025-06-10)</p> <p>Le SES demande si le OnePager a été modifié et retourné aux enseignants. Le CSS fera un suivi. (2025-09-29)</p> <p>Le Centre de services a transmis une note de service avec les ajustements demandés. (2026-01-19)</p>	Terminé
<p>Ententes (2025-04-29)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clause 8-5.05.02 	<p>En raison de la nouvelle organisation des heures des enseignants dans la nouvelle convention collective, la clause 8-5.05.02 occasionne des dépassements. Le SES et le CSS se rencontreront pour trouver des pistes de solutions d'ici la fin de l'année. (2025-04-29)</p> <p>Deux rencontres sont prévues en juin pour discuter de l'entente pour la clause 8-5.05.02. (2025-06-10)</p>	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>Plusieurs rencontres ont eu lieu en août et un projet d'entente a été fait. Cependant, tout a été mis sur pause afin de vérifier si ça entre dans la tâche. Le CSS consultera son comité de direction à ce sujet. Pour le préscolaire et le primaire, il est évident que l'approbation des tâches pour le 15 octobre ne sera pas respectée. Mme Bouchard demande au CSS d'envoyer une note de service pour en informer les enseignants. Lorsqu'il sera temps d'expliquer l'entente, Mme Gagnon propose d'enregistrer une vidéo pour s'assurer de la compréhension commune de tous. (2025-09-29)</p> <p>Concernant la tâche, une majorité d'écoles a terminé et certaines sont à finaliser. S'il y a un débordement, le CSS est informé et une rencontre se tient avec le Syndicat pour analyser la situation. Un diaporama animé est en création pour expliquer la tâche. Cependant, comme l'interprétation entre le CSS et le SES est différente malgré l'entente signée, le diaporama a été mis sur pause. (2026-01-19)</p>	
<p>Organisation scolaire (2025-09-29)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clientèle • Moyennes • Liste des mentors • Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans • Bilan soutien aide à la classe 	<p>Le CSS enverra la dernière lecture de clientèle ainsi que celle du 30 septembre lorsqu'elle sera mise à jour.</p> <p>La liste des mentors a été envoyée au syndicat.</p> <p>Concernant l'ajout de la demi-ressource en maternelle 5 ans, le CSS a appliqué la convention collective à la lettre, il y avait 328 000 \$ à répartir et ce sont 11 milieux qui en bénéficient. L'enjeu est toujours la date de remise du plan d'effectifs du soutien qui précède les lectures de clientèle. Une réflexion sera faite avant la prochaine attribution afin de maximiser la répartition.</p> <p>Le document du bilan pour le soutien d'aide à la classe est à venir. (2025-09-29)</p> <p>Le Centre de service scolaire a vérifié s'il était possible de fournir un document au Syndicat avec la répartition des heures d'aide à la classe. Considérant que plusieurs modifications sont possibles en cours d'année par le comité EHDAA école, il n'est pas en mesure de fournir un tel document. Cependant, le CSS souligne que le nombre d'heures semble respecté dans les milieux. Si une problématique survenait, le CSS et le SES en ferait l'analyse. (2026-01-19)</p>	Terminé
<p>Priorité d'emploi (2025-09-29)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée • Listes pour suppléance occasionnelle 	<p>Les listes n'ont pas encore été déposées. Une situation doit être régularisée avant.</p> <p>Certains champs sont vides. En mathématique, un enseignant prendra sa retraite en décembre et présentement aucune personne ne peut le remplacer.</p> <p>Mme Gilbert informe le CSS que certains enseignants d'anglais primaire pourraient aller au secondaire, mais ne sont pas appelés, car ils n'apparaissent pas dans la liste de la secrétaire. Mme Gagnon fera un exercice pour vérifier le tout. (2025-09-29)</p> <p>La liste de priorité est à venir. Pour la banque, le CSS avait un enjeu pour l'accès à celle-ci, car certains enseignants ne remettent pas leurs documents. Lorsque cela se produit, le CSS communique à trois reprises avec les enseignants qui ne le font pas et s'il n'obtient pas de réponse, il demande au Syndicat de tenter de les joindre une dernière fois. Le SES mentionne que certains enseignants ont mentionné que leur adresse courriel n'était plus valide, donc ils ne reçoivent pas les messages; ce qui peut expliquer le retard.</p>	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Concernant les listes de suppléants au secondaire des secrétaires, quelques appels ont été faits pour rappeler de communiquer régulièrement avec les Ressources humaines du CSS afin de mettre leur liste à jour. Cependant, la situation a beaucoup changé depuis le début de l'année et la majorité des enseignants à statut précaire travaille. (2026-01-19)	
Application convention (2025-09-29)	<p>Le SES rappelle certains points de la convention collective qui ne sont pas appliqués correctement.</p> <p>En lien avec l'annexe 54, en 2027-2028, les enseignants ne devront plus faire de surveillance. Présentement, au moins deux écoles en font plus qu'auparavant malgré l'ajout de financement de l'annexe 54. Ensuite, le SES demande de refaire un rappel du rôle des aides à la classe, afin d'éviter les écarts. De plus, celles-ci devraient être distribuées par le comité EHDAA-école et ce n'est pas toujours le cas. Aussi, certaines écoles respectent le nombre d'heures (10 h à 15 h) par classe sur l'horaire, mais ce n'est pas la réalité. Par exemple, une aide à la classe devrait être en classe jusqu'à 11 h 30, mais doit quitter à 11 h 15 pour le service de garde. Le CSS accueille les informations et regardera pour faire l'exercice avec une école.</p> <p>Concernant les ateliers parents au préscolaire 4 ans, certaines écoles obligent d'avoir 10 activités dans ce volet et les jeunes enseignants ne savent pas toujours comment le faire. M. Gaudreault précise que le conseiller pédagogique a beaucoup d'activités et des outils et qu'il peut donner du support. Des stratégies sont travaillées par les services éducatifs afin de simplifier ce volet et de s'adjoindre des partenaires, car la responsabilité de ces activités ne relève pas seulement des enseignants. Selon le SES, le budget aurait été coupé. M. Gaudreault validera le montant. (2025-09-29)</p> <p>Une analyse des cours de récréation d'une école a été faite afin de diminuer les heures de surveillance. Des ajustements sont à prévoir, mais on note une amélioration. Le modèle de fonctionnement pourrait être mis en place dans d'autres milieux.</p> <p>En lien avec les 10 activités au préscolaire, M. Gaudreault a fait des vérifications et le budget n'a pas été coupé. Par contre, les 10 rencontres sont obligatoires. Le comité « première transition » s'est penché sur le volet parents; des capsules vidéo et des documents sont disponibles pour aider les jeunes enseignants. Le CSS ajoute que l'offre faite par la conseillère pédagogique est plus que suffisante. Dès le début d'année, elle envoie des courriels avec des modèles d'activités. De plus, les enseignants peuvent communiquer avec M. Boudreault, le conseiller pédagogique en insertion professionnelle. Une formule clé en main sera mise en place, comme un sondage pour les parents et des invitations déjà faites. (2026-01-19)</p>	Terminé
Formation carte de piscine (2025-09-29)	Concernant la formation obligatoire pour la carte de piscine, l'UQAC a informé le CSS que pour enseigner la piscine, il faut suivre deux cours de 45 heures et il le recommande fortement aux étudiants au BAC en éducation physique, mais que celui-ci ne peut être obligatoire. En collaboration avec l'UQAC, le CSS pourrait aussi décoller une cohorte en continu avec un minimum de 15 personnes. D'autres centres de services scolaires pourraient se joindre à la formation. Également, la loi changera et un rafraîchissement sera obligatoire tous les 3 ans pour les enseignants qui ont leur carte de piscine. (2025-09-29)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	<p>Une formation est offerte pour la session d'hiver, mais elle est compromise étant donné le peu d'inscriptions. Mme Gagnon vérifiera s'il y a un nombre minimal d'inscriptions pour démarrer la formation. Celle-ci se tiendrait les vendredis durant les journées pédagogiques et les samedis. Les frais d'inscription seront couverts par les services éducatifs. (2026-01-19)</p>	
<p>Autres sujets : b) Déménagement (2025-09-29)</p>	<p>Le SES explique la problématique reliée au déménagement de l'école Vanier en décembre prochain. Une journée mobile leur serait imposée le 19 décembre. Le SES demande s'il était possible de déplacer le déménagement de quelques jours afin qu'il ait lieu durant le congé des Fêtes. Le CSS s'informerait auprès des Ressources matérielles. (2025-09-29)</p> <p>Autant le déménagement de l'école Vanier que celui de St-Cœur-de-Marie se sont bien déroulés. Pour l'instant, aucun autre déménagement n'est prévu. (2026-01-19)</p>	<p>Terminé</p>
<p>3. Liste d'ancienneté</p>	<p>Le SES rappelle la situation de l'an dernier, où il a reçu la liste en même temps que les écoles et les inconvénients que cela a causés. Le CSS informe le comité que dorénavant il y aura deux listes d'ancienneté, soit une en date du 30 juin qui inclura les personnes retraitées et une en date du 1^{er} juillet où les personnes retraitées seront enlevées et les nouveaux en poste ajoutés. Un projet des listes sera envoyé au SES pour validation avant d'être envoyé dans les milieux.</p>	
<p>4. Calendrier scolaire</p>	<p>Le Syndicat s'informe si le calendrier 2026-2027 a été adopté et si le Centre de services a suivi les recommandations du SES. M. Gaudreault mentionne qu'il a été adopté au CA du CSS en décembre. Il est à l'infographie présentement. Pour les recommandations du SES, le CSS a accepté de déplacer une journée pédagogique du début d'année au retour de la relâche.</p>	
<p>5. Bilan de la sécurité d'emploi : 2^e mouvement volontaire et engagement des postes E1</p>	<p>Au 1^{er} décembre, il y avait six postes à donner en engagement lors du deuxième mouvement volontaire qui s'est tenu en présentiel.</p> <p>Pour les champs où la pénurie est plus importante, le CSS offrira les postes restant parmi tous les E2. Il analysera ensuite la capacité des personnes intéressées. Le SES mentionne qu'il faut regarder les champs connexes pour prioriser ces personnes. Si aucun enseignant E2 n'est intéressé, le CSS ira ensuite avec la liste de priorité et la banque. Pour le fait d'offrir ensuite les contrats E2 libérés, le SES n'a pas la même interprétation et n'est pas d'accord. Il faudrait, selon lui, offrir à nouveau ces contrats alors que pour le CSS, la sécurité d'emploi se terminerait là. Considérant le volume des dossiers à traiter, le SES accepte l'interprétation du CSS pour cette année.</p>	
<p>6. Classement provisoire</p>	<p>Comme les délais sont de plus en plus longs pour recevoir leur brevet, dorénavant le CSS effectuera le classement provisoire des enseignants nouvellement diplômés sur la base des crédits complétés sur leur relevé de notes lors d'un engagement sous contrat. Ils auront toujours l'obligation de fournir les documents pour conserver leur scolarité. Le CSS fait présentement un portrait des personnes qui auraient pu en bénéficier depuis l'an dernier.</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
7. Entrée progressive au préscolaire	Un grand chantier pour déterminer la meilleure façon de faire pour l'entrée progressive au préscolaire a été fait, car ce n'est pas toujours évident dans les milieux. Le comité, composé d'une enseignante au préscolaire, d'une conseillère pédagogique au préscolaire, d'un orthophoniste, de la coordonnatrice SÉ, d'une direction d'école primaire et de la direction adjointe SÉ, a analysé l'entrée progressive en ressortant les avantages et les effets négatifs. Le CSS demande au Syndicat de consulter les membres sur la proposition suivante : une entrée progressive sur 3 jours avec possibilité de déplacer le mercredi après-midi au vendredi. Mme Bergeron mentionne que le modèle retenu est une bonne idée. Le SES consultera ses membres et fera un retour au CSS.	
8. Fonctions et responsabilités des champs 1, 4 à 7 et 20	Les fonctions et responsabilités des champs 1, 4 à 7 et 20 sont présentement en vérification par le SES. Elles seront par la suite envoyées dans les milieux pour consultation auprès des enseignants concernés.	
9. Balises de la retraite progressive (dossier en cours)	Le CSS a été interpellé en début d'année concernant les situations de certains suppléants qui prennent les petits contrats des retraites progressives ou de congés d'accommodement. Il est ressorti, après analyse, que les gens titulaires placent beaucoup de tâches éducatives lors de leurs journées d'absence, ce qui donne trop de tâches éducatives aux suppléants. Cette situation touche plus précisément les contrats au primaire. Le CSS analysera les situations et réfléchira à certaines balises pour la création des prochains calendriers des retraites progressives et de congés d'accommodement. Une rencontre s'est tenue entre le SES et le CSS et d'autres sont à prévoir pour en discuter.	
10. Autres sujets		
a) Plan de formation en français	Considérant le nouveau plan de formation en français, des capsules vidéo sur les aspects du programme sont disponibles à raison d'une par mois jusqu'en juin. Également, il y a une formation obligatoire pour le nouveau programme. Le SES demande à recevoir les informations et les capsules. M. Gaudreault ajoute que si le nouveau programme démarre l'an prochain, il y aura beaucoup de souplesse pour les enseignants. Ce serait une année de transition.	
b) Bilan des projets pédagogiques particuliers	Le CSS dépose un bilan des projets pédagogiques particuliers des différentes écoles secondaires.	
c) Loi sur la laïcité	Le CSS a fait une présentation aux directions concernant les modifications de la loi sur la laïcité. Le visage couvert et le port d'un signe religieux sont maintenant interdits à tout le personnel. Certains pourront bénéficier d'un certain droit acquis en s'autodéclarant. Une note de service sera envoyée au personnel à ce sujet. Ensuite, une évaluation du personnel enseignant devra se faire tous les deux ans. Le CSS arrimera cette évaluation avec le 30 h de formation continue qui est à la même fréquence. Des outils seront	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	disponibles ultérieurement. Le CSS mettra le tout en application seulement lorsque ces outils seront prêts.	